



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

Aff. suivie par : Magali Roussel
Bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement
Tél. : 04 92 36 72 72
Mél : magali.roussel@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le **22 DEC. 2020**

La Préfète des Alpes-de-Haute-Provence

à

Monsieur le Maire d'Aubignosc
Place Flore
04200 Aubignosc
mairie.aubignosc@wanadoo.fr

**Objet : Résultat du vote de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites
- Formation des sites et des paysages -**

Lors de sa réunion du 18 décembre 2020, la formation spécialisée sites et paysages de la commission départementale de la nature, des paysages et de sites (CDNPS) a examiné votre demande de dérogation au principe de continuité à l'urbanisation pour l'implantation d'un parc photovoltaïque dans le secteur de Malaga.

A l'issue de votre présentation, de celles du bureau d'études et de la société RES puis de la lecture par la direction départementale des territoires du rapport que ce service a rédigé et des débats qui s'en sont suivis, cette demande a reçu un avis favorable assorti des réserves suivantes émises par ses membres, qu'il convient de respecter :

- maintenir l'activité agricole via un zonage naturel et un règlement adapté ; vérifier l'éligibilité du terrain à la politique agricole commune ;
- compléter la démarche environnementale afin de compenser l'impact sur l'habitat de la Fauvette-Pitchou et le cas échéant, sur les autres espèces protégées impactées par le projet ;
- vérifier plus finement la conformité des éléments du projet à la trame verte ;
- veiller, lors des travaux, à ne pas porter atteinte au patrimoine géologique présent ;
- engager, à terme, une étude paysagère sur le versant Sud de la montagne de Lure avec les autres collectivités concernées.

Cet avis constituant une formalité obligatoire, je vous remercie de mettre cette lettre, dans le dossier d'enquête publique, qui devrait prochainement être mis à disposition du public.

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire général



Amaury DECLUDT

Copie à : Madame la Sous-préfète de Forcalquier
Les membres de la CDNPS